



Compte rendu du Comité d'Etablissement MGEN du 19 avril 2007

En réponse aux questions posées antérieurement par les organisations syndicales, la MGEN se contente de nous renvoyer à une note que recevraient les directions locales. Les questions portaient sur les arrêts de travail en cours de journée et la gestion des pannes informatiques. Devant l'étonnement légitime et l'insistance des élus, l'employeur a bien voulu nous concéder qu'une journée commencée, était payée intégralement. Quant à l'application, une note sera envoyée aux directions locales pour une application commune à tous les centres de service.

Quant à la question concernant les pannes informatiques, l'employeur nous donnera sa réponse ultérieurement....

Ainsi qu'au Comité Central d'Entreprise du 17 avril, nous abordons la 1^{ère} étape de l'information consultation sur le projet d'évolution des centres de service de la MGEN.

La MGEN nous expose les raisons de cette restructuration, les moyens qu'elle entend développer afin d'y parvenir et les conséquences.

- **Le contexte stratégique du projet : basculement démographique de la population mutualiste, l'environnement concurrentiel en très forte évolution et la réforme de l'Etat et la Décentralisation.**
- **Le contexte économique : le différentiel entre prestations et cotisations est généralement positif mais ne couvre pas les charges d'exploitation et l'excédent n'est réalisé que grâce aux produits de placement.**
- **Le contexte financier : baisse des cotisations des actifs (-0.20%), baisse des remises de gestion de la CNAM, baisse de la participation du ministère de l' Education Nationale et augmentation des investissements (ORPER, outil de gestion des prestations spécifiques et liquidation automatique).**
- **Le projet de développement : la MGEN veut élargir son champ de recrutement (mutualisation) et apporter une meilleure qualité de service aux mutualistes.**
- **Le projet organisationnel : réorientation des sections départementales vers la mutualisation et les services, transfert des**

activités gestionnaires vers des structures dédiées (centres de traitement et centres d'appel).

Le Conseil d'Administration qui se tient demain vendredi 20 avril, devra se déterminer sur la répartition des activités entre les sections départementales, centres de traitement et centres d'appel.

SUD-MGEN campe sur ses positions, à savoir pas de licenciements, pas de mobilité contrainte ni arbitraire, une cessation anticipée d'activité qui s'applique à tous les salariés de la MGEN et qui reste le libre choix du salarié.

Dans une « Lettre Ouverte aux Administrateurs » nous faisons part de nos réflexions. Nous l'avons fait parvenir au président Jean-michel LAXALT ainsi qu'à monsieur Alain HERNANDEZ, Délégué National.

Cette lettre sera remise lors du Conseil d'Administration du 20 avril à tous les membres.

En pièces jointes, vous trouverez notre intervention lors du comité d'établissement ainsi que copie de la « Lettre Ouverte aux Administrateurs »

Paris le 19 Avril 2007

Armelle BUSTOS – Tél. 06 83 23 41 12 et dom. 04 73 31 21 10
e-mail : bustos.armelle@wanadoo.fr

Josée MEYNARD – Tél. bureau : 01 56 41 82 26
e-mail : jmeynard@mgen.fr

Isabelle ALCARAZ – Tél. 06 83 53 49 69 – Dom. 04 94 87 21 95
e-mail : isabelle-giu-alc@hotmail.fr

Union Fédérale SUD Protection Sociale: www.sud-protectionsociale.org